

AMÉNAGEMENTS URBAINS DANS LES QUARTIERS QUARTIER DE L'ESPÉRANCE

DÉSENCLAVEMENT ET AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

REUNION PUBLIQUE

23 AVRIL 2009 – ESPACE CULTUREL SAINT-ANDRÉ

Début de réunion à 19 heures.

Mot d'accueil de M. PONCHEL – Premier adjoint au Maire.

Lors de l'émission TV 200 du 25 mars dernier à laquelle étaient présents Monsieur Nicolas DUMONT, Maire d'Abbeville, Monsieur Jean-Marie HEMERLÉ, Adjoint délégué à l'urbanisme, au logement et au cadre de vie, Madame Norhouda RAHOUADJ, Adjointe déléguée à la jeunesse et à la vie des quartiers, un reportage a été réalisé sur le désenclavement et la réhabilitation du quartier de l'Espérance.

Neuf millions d'euros ont été investis dans les quartiers d'Abbeville, dont le quartier de l'Espérance.

Le désenclavement est la première étape des travaux. Beaucoup de questions se posent à ce sujet, c'est l'une des raisons de la réunion d'aujourd'hui. M. PONCHEL précise qu'il s'agit de la 11^{ème} réunion publique.

Le but est que les gens soient heureux d'habiter le quartier.

M. le Maire prend la parole et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il indique que le quartier a longtemps été laissé à l'abandon et que ce projet a pour but de remédier à cette absence de travaux.

M. HEMERLÉ prend la parole et précise qu'il s'agit d'une première esquisse du projet, qui comprend également l'aménagement de la Place du Champ de Mars, de la Rue Paul Delique, du Chemin des Postes. Il présente les différentes vues du projet du Quartier de l'Espérance, qui se décompose en deux phases : le désenclavement et la réhabilitation globale (bâtiments publics et créer un sentiment de bien-être). Le désenclavement se ferait à partir du petit chemin jouxtant La Sauvagine. L'idée est de partir de la Rue Léon Blum jusqu'à la Route d'Amiens, en créant une sortie pour les véhicules (voie très étroite avec vitesse limitée à 15km/h) ainsi qu'une large bande pour les piétons avec des pare roues entre la route et le trottoir. Le mobilier urbain sera équivalent à celui installé en centre-ville.

La réhabilitation se fait en collaboration avec l'ODA (logements) et la Ville (aménagement de la route et des trottoirs). L'idée est de donner un espace devant les logements pour les piétons et de réduire la chaussée pour limiter la vitesse.

M. le Maire précise que ce projet est inscrit dans le cadre du budget 2009 et que le diaporama est une base pour le débat. Il souhaite qu'un certain nombre d'habitants s'investisse dans le projet.

La parole est donnée aux habitants.

Un intervenant demande comment faire pour garer son véhicule aux « 200 logements », Rue Léon Blum. Les places de parking sont en nombre insuffisant et il est interdit de se garer sur les trottoirs. Il propose de créer un parking à l'arrière des bâtiments et de reculer le terrain de pétanque pour avoir une entrée.

Monsieur DOBREMETSZ (Président de l'ODA) est informé de ce problème qui crée un mécontentement des habitants. Des parkings suffisants n'avaient pas été prévus lors de la création des immeubles dans les années 1960. Chacun doit faire preuve de civisme en laissant assez de place pour que d'autres véhicules puissent se

garer également. Il n'est pas question de faire venir la Police Municipale systématiquement. Le stationnement rentre dans le cadre de l'étude en cours. Une centaine de places de parking pour les « 200 logements » n'est effectivement pas suffisante.

M. HEMERLE souligne qu'il n'est pas évident de trouver une solution mais qu'il va étudier la proposition de l'intervenant.

Un autre riverain fait remarquer le peu de places disponibles la semaine en raison de la présence des agents de l'ODA ; il souligne le fait que ces derniers empruntent le sens interdit en véhicule.

M. le Maire souhaite qu'un rappel soit effectué auprès des agents de l'ODA, qui doivent montrer l'exemple. Il rappelle que le code de la route s'applique à tous.

M. DOBREMETZ précise qu'il a pris bonne note de ces remarques et que ces infractions au code de la route ne peuvent continuer. Tout le monde doit avoir les mêmes exigences.

Selon un intervenant, la sortie par la Route d'Amiens ne désenclavera pas le quartier.

M. le Maire explique que le désenclavement n'est pas uniquement pour les habitants du quartier. Etant donné la situation, cela ne peut être qu'une voie sortante (impossibilité d'être une voie entrante). Cet agencement est à étudier dans la globalité, avec les autres aménagements prévus. Le but est de faciliter la circulation et de créer une sortie supplémentaire.

Une autre personne regrette l'absence d'aires de jeux pour les enfants.

M. le Maire précise qu'une aire de jeux et éventuellement un city stade ne sont pas intégrés dans le présent projet car il souhaite avant tout une discussion avec les habitants pour déterminer le meilleur emplacement sous réserve que ces aménagements soient visibles des immeubles sans devenir une source de nuisance notamment la nuit.

Un intervenant interroge le Président de l'ODA pour savoir pourquoi les portes de caves sont toujours condamnées depuis l'incendie du Bâtiment 18 Rue Léon Blum.

Monsieur DOBREMETZ lui répond qu'il n'a pas été informé de la situation, mais que les caves sont louées avec les appartements. Monsieur GRAILLOT précise qu'il s'agit d'une question d'assurances : ce dossier est en attente d'expertise. M. le Maire souhaite qu'une relance soit faite auprès de la compagnie d'assurances.

Un habitant signale qu'un incendie s'est produit il y a plus de deux ans au Bâtiment 14 et que l'accès aux caves n'est toujours pas rétabli. Les poubelles restent en extérieur.

Monsieur DOBREMETZ envisage de faire enterrer les poubelles en extérieur. Ainsi, il n'y aura plus de possibilité de feu en intérieur avec des conséquences pouvant parfois être dramatiques.

M. le Maire précise que la Communauté de Communes prévoit que des colonnes enterrées soient intégrées dans le réaménagement des quartiers.

Monsieur DOBREMETZ indique que tous les agents de l'ODA ont suivi une formation depuis les récents incendies afin de lutter contre ce type de feu. Il s'agit de l'une des priorités de l'ODA.

M. le Maire informe que les auteurs des dégradations des véhicules produites en fin d'année 2008 ont tous été interpellés par la Police Nationale en février 2009. Une suite policière, et donc une suite judiciaire, seront données.

Un intervenant propose au président de l'ODA de fixer des créneaux horaires d'ouverture des caves en fonction de la présence du gardien ODA (pour éviter les feux).

Le président de l'ODA fait part d'une amélioration du service de proximité (gardien sur le terrain). Par ailleurs, dans les prochaines semaines, un gardien sera logé en permanence avec des missions de gardiennage, avec possibilité de l'appeler en cas d'urgence.

En cas d'incendie, il est constaté un problème d'accès aux caves. L'ODA va faire appel aux représentants de quartier pour décider de ce qui peut être fait.

M. le Maire rétorque que la proposition est intéressante (éléments de sécurité et facilité d'accès). En outre, une présence physique et le dispositif à étudier vont permettre d'accéder dans de bonnes conditions aux caves.

Une habitante demande le déplacement du sens interdit Chemin des Postes à partir de la pharmacie.

M. le Maire indique que c'est une possibilité à étudier. La place actuelle du sens interdit n'est pas très cohérente – proposition à faire étudier par la police municipale.

M. SELLIER partage l'avis sur le désenclavement. « Le remède est pire que la maladie. » C'est une bonne solution pour les piétons et cyclistes mais la sortie des véhicules sur la route nationale semble être un risque majeur d'accidents.

M. le Maire souligne que la proposition actuelle est une voie sortante mais une consultation des habitants sera réalisée avec présentation du projet et remise du coupon-réponse à la Maison de Quartier. Une solution piéton/cycliste uniquement est envisageable si c'est le choix des habitants. En terme de coût, cela est identique pour les deux solutions envisagées.

Madame MICHAUT – Adjointe au Maire - demande la faisabilité d'aménager la sortie de la rue en créant une voie supplémentaire sur la Route d'Amiens.

M. le Maire précise que la Route d'Amiens est de gestion départementale.

M. HEMERLE précise que cette route n'est pas très accidentogène et que la sortie n'est pas plus dangereuse que celle de la Sauvagine.

M. SELLIER en tant qu'administrateur de l'ODA précise qu'il convient de travailler sur l'intérieur du quartier.

M. le Maire explique que l'intérieur du quartier n'est pas présenté dans ce projet. La priorité du centre du quartier est de créer un élément de vie pour permettre une vie en commun de bonne qualité et non un sentiment d'abandon. Le mobilier urbain sera le même que celui installé en centre-ville. La maison de quartier sera éventuellement rééquipée, voire étendue. Les habitants devront apporter leurs solutions. Les possibilités seront examinées.

Un intervenant souhaite savoir pourquoi les bâtiments rouges n'ont ni portes en fer, ni interphones. Les portes de caves sont en bois.

M. GRAILLOT précise qu'un délai de 3 mois est prévu pour la réalisation des travaux (portes en fer et interphones). Aucun travaux n'est actuellement prévu pour les portes de caves.

M. le Maire demande que soit envisagé le remplacement des portes de caves afin de lutter contre l'incendie.

M. le président de l'ODA précise que ce point fera parti de la concertation pour répondre au mieux vivre des habitants du quartier.

Dans le même sens, M. le Maire demande à Madame Emilie CORNU-COULON de veiller au fleurissement et à l'installation de caniparcs sur le quartier.

Un intervenant précise que lorsqu'on appelle la police pour intervenir sur le quartier, le délai est très long.

M. le Maire rappelle le manque de moyens humains et matériel. La Police a une obligation de priorité. Si les problèmes sont récurrents, il ne faut pas hésiter à lui en parler.

M. DEMARET – locataire au dessus de local de quartier demande qui a la charge du nettoyage de l'avancer au dessus de la maison de quartier et indique plusieurs actes d'incivilité.

M. le Maire précise que le nettoyage est de compétence Ville. Il a été demandé à Madame Emilie CORNU-COULON de donner suite. En ce qui concerne le problème de civisme, il rappelle que c'est un engagement de chacun.

M. SELLIER rappelle que les problèmes ont lieu le soir de 18 heures à 5 heures du matin, ainsi que le week-end. Il propose la mise en place « d'anges gardiens » sur le modèle du HAVRE, qui auraient un rôle de prévention et d'anticipation pour régler les petits conflits.

M. le Maire précise que 5 postes de médiateurs ont été créés. En ce qui concerne le problème des horaires, la sécurité publique est une mission de l'Etat, la Ville ne doit pas s'y substituer. Elle est prête à en être partenaire pour organiser de la médiation sociale en journée.

M. le Maire précise qu'il n'y aura pas de création de postes supplémentaires. Le coût d'un poste de médiateur étant de 25.000 € par an, il ne souhaite pas augmenter les impôts.

Un intervenant demande si, comme en région parisienne, il serait possible d'avoir des annexes dans les quartiers.

M. le Maire précise à son grand regret que ce n'est pas la politique actuelle nationale et indique que par contre au niveau de police municipale il a été demandé la mise en place de 2 équipes (une équipe en centre-ville et une équipe dans les quartiers), afin de renforcer la présence de proximité.

Le même intervenant souhaite créer une association à but non lucratif pour la mise en place de médiation urbaine.

M. le Maire l'invite à se rapprocher de M. PONCHEL.

Une habitante demande si la circulation des bus est prévue à nouveau dans le quartier.

M. le Maire précise que cela doit entrer dans le projet global de réhabilitation.

Une intervenante demande si la réfection des cages d'escalier et les parties communes étaient prévues et, dans l'affirmative, à quelle date ?

M. le Président de l'ODA précise que la concertation va se mettre en place courant 2009.

M. le Maire souhaite que cela ait lieu fin mai ou début juin.

Une intervenante demande la possibilité de laver les escaliers deux fois par semaine.

M. le Président de l'ODA va étudier cette demande.

M. HEMERLÉ signale l'urgence d'une réunion pour débiter les travaux de désenclavement rapidement. Dans ce sens, M. le Maire informe de la mise en place d'un comité de parole (*inscription auprès du Service D.L.V.A. en fin de réunion*) et remercie l'ensemble des participants.

Le débat est clos à 20h20.